

Publié le 18 janvier 2011

La Folle Journée de Nantes : Un fonds de dotation pour toucher la diversité des publics

Le statut de Sem ne permet pas de s'ouvrir au mécénat. Depuis 2008, il est possible de créer un fonds de dotation pour accueillir les dons des entreprises solidaires qui bénéficient alors d'une réduction fiscale. C'est ce qu'ont entrepris la Saem la Folle Journée et la Ville de Nantes afin de développer les actions sociales, solidaires et pédagogiques vers des publics jeunes ou en difficulté.



Depuis sa création, la [Saem la Folle Journée](#) assure la production d'un festival dont la popularité n'a cessé de croître. Cette année, la programmation est particulièrement dense comme le laisse présager le titre de l'édition 2011 « Les Titans » en référence à une œuvre de Mahler. A l'affiche, quelques unes des plus grandes formations musicales internationales, tel le prestigieux Orchestre de l'Oural en provenance d'Ekaterinbourg dont la centaine de musiciens sera pendant une semaine hébergée et nourrie. Son cachet ainsi que celui de l'ensemble des artistes, au total plus de 1 500 musiciens, représente les 2/3 du budget général qui avoisinera pour cette édition les 4, 4 M€.

Afin de maintenir son exigence artistique et le développement de sa politique de mobilisation des publics, la Saem a dû offrir à ses partenaires privés une nouvelle opportunité d'augmenter leur participation en abondant au registre du mécénat qui présente un réel avantage fiscal. En effet, les dons des Mécènes ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % des montants des versements des entreprises.

Le budget ainsi dégagé est consacré aux actions sociales, solidaires et pédagogiques que la Folle Journée entend développer à l'intention des publics éloignés de la culture avec l'aide des professionnels de la Ville en charge de ces publics et des associations. La loi d'août 2008 a permis la création du « fonds de dotation pour le développement culturel », l'appel à don des entreprises étant effectué dans un but d'intérêt général, bénévolement et sans bénéfice direct à la clé.

Pari gagné pour cette première année, le budget dédié à la mise en œuvre de ce plan d'actions pourra être financé grâce aux dons des entreprises. Car pour Michèle Guillossou, sa directrice générale, « la vocation de la Saem est certes la production de ce magnifique événement initié par la Ville de Nantes et conçu par René Martin, mais elle est conduite par le souci d'éduquer les publics et de rendre populaire la musique classique ».